



Pommier / Poirier

N°02
01/02/2018

Edition **Sud Nouvelle-Aquitaine**
Départements Sud 24/Sud 16/Sud 17/33/47

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)



Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Ce qu'il faut retenir

Poirier

- **Psylle du poirier** : la période à risque de pontes est en cours.

Pommier - Poirier

- **Tavelure** : réduction de l'inoculum par broyage des feuilles.
- **Taille et prophylaxie** : privilégier les mesures prophylactiques sur la période hivernale afin de réduire l'inoculum pour la saison à venir.
- **Acariens rouges** : période propice à la réalisation de la prognose.
- **Cochenilles** : période propice au repérage des foyers.

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine
Pommier/Poirier Edition Sud
Nouvelle-Aquitaine N°02
du 01/02/2018 »



Poirier

• Psylle

Les premières pontes de psylles ont été observées dès début janvier (Cf. BSV n°1 du 11 janvier 2018). Malgré des conditions douces (températures supérieures aux normales de saison durant la quasi-totalité du mois de janvier), les conditions pluvieuses et venteuses ont freiné l'activité du psylle, les pontes ont progressé modérément jusqu'à mi-janvier. Avec des températures douces et le retour de conditions plus sèches depuis le milieu de semaine dernière, on note une progression des dépôts d'œufs ainsi que les premières larves issues des pontes observées début janvier.

Lors des observations réalisées cette semaine sur nos parcelles de référence, 14 à 28% de bourgeons étaient occupés par des pontes et 1 à 2% par des jeunes larves.

Evaluation du risque

La période à risque concernant les pontes est en cours. La baisse des températures annoncée pour la semaine à venir devrait freiner l'évolution du psylle et les éclosions ne devraient se généraliser qu'au retour de conditions plus douces.



Œufs et jeune larve de psylle

(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)

Mesures prophylactiques : Afin de limiter le développement de ce ravageur en saison, il est important de maintenir un bon équilibre végétatif en réalisant une taille adaptée et une fertilisation raisonnée pour éviter les excès de végétation qui lui sont favorables. La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices) nécessaire à la réduction des populations de psylle doit être préservée notamment en conservant un environnement favorable.

Mesures alternatives : La mise en place d'une barrière physique par l'application d'une pellicule d'argile sur le végétal permet de limiter les pontes. L'application est à réaliser à partir du début des pontes et à renouveler en fonction des lessivages et de la croissance de la pousse.

Pommier - Poirier

• Stades phénologiques

Pommier : stade A « bourgeon d'hiver (BBCH 00) dominant pour l'ensemble des variétés. Un début de gonflement des bourgeons est observé sur variété à débourrement précoce (Pink Lady) en Lot-et-Garonne.

Poirier : stade B « début de gonflement » (BBCH 51) pour la majorité des variétés et premiers stades C « gonflement apparent » (BBCH 52) sur variétés à débourrement précoce (Passe Crassane et Harrow Sweet).

• Tavelure

Le champignon responsable de la tavelure (*Venturia inaequalis*) se conserve durant l'hiver sous forme de périthèces dans les feuilles mortes tombées au sol ou piégées dans les filets paragrêle.

Les suivis hebdomadaires de la maturation des périthèces, réalisés depuis début janvier à partir de lots de feuilles tavelées montrent une évolution rapide de la maturation des formes de conservation du champignon.

Les premiers périthèces mûrs ont été observés précocement, dès le 18 janvier, dans des lots de feuilles du Lot-et-Garonne. On note une avance d'environ 20 jours par rapport à 2017. Les premières projections d'ascospores ont été observées la semaine dernière sur nos deux sites de suivis en Gironde et Lot-et-Garonne.

Evaluation du risque

La période à risque vis-à-vis de la tavelure ne débutera que lorsque les stades végétatifs de sensibilité seront atteints : C-C3 (BBCH 53-54) pour le pommier et C3-D (BBCH 54-55) pour le poirier.

Mesures prophylactiques : L'élimination des feuilles en hiver, par aspiration ou par broyage, réduit l'inoculum tavelure et donc l'importance des projections l'année suivante. Le broyage est à privilégier par rapport à « l'extraction » des feuilles de la parcelle car il maintient la matière organique sur place. Il permet d'accélérer la décomposition des feuilles. L'efficacité du processus est directement dépendante de la qualité du broyage qui doit être très fin et effectué en conditions sèches. Il convient également d'éliminer, autant que possible, les feuilles « piégées » dans les filets.

Il est encore temps de réaliser cette mesure prophylactique qui est primordiale dans les vergers ayant présenté des symptômes de tavelure en 2017.

• Taille hivernale et prophylaxie

La période de taille doit être mise à profit pour faire un état des lieux de la situation sanitaire et assainir les parcelles en éliminant :

- o les branches et arbres morts ou dépérissants qui peuvent abriter scolytes et xylébores,
- o les branches ou les rameaux porteurs de chancres ou de champignons ligneux,
- o les rameaux oïdiés,
- o les fruits momifiés ainsi que les rameaux qui les portent (des chancres ayant pu se former).

C'est une période privilégiée pour repérer la présence de cochenilles dont les encroûtements peuvent être décapés mécaniquement (eau sous pression et/ou brossage des charpentières et des troncs atteints).

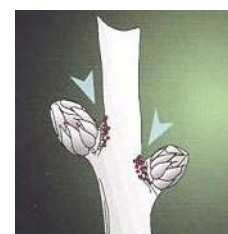
La taille est à réaliser de préférence en dehors des périodes de gel et par temps sec pour favoriser une bonne cicatrisation des plaies. Les plaies importantes sont à protéger immédiatement après la coupe. Les outils de taille doivent être désinfectés régulièrement et les arbres ou parcelles malades sont à tailler en dernier.

• Acariens rouges

L'acarien rouge *Panonychus ulmi* mais aussi le bryobe *Bryobia sp* (acarien de couleur plus sombre, observé dans certains vergers) passent l'hiver à l'état d'œuf, près des bourgeons, au niveau des rides et des empâttements principalement sur le bois de deux ans.

La prognose :

En hiver, la prognose permet d'évaluer le niveau des populations d'œufs d'acariens de chaque parcelle mais aussi de noter la présence des formes hivernantes des autres ravageurs (œufs de pucerons, cochenilles...), c'est un indicateur pour la gestion des parcelles. Par parcelle, l'opération consiste à prélever au hasard sur 50 arbres, un fragment de bois de 2 ans portant deux dards ou lambourdes. Sous la loupe, il faut ensuite dénombrer, pour chacun des obstacles, ceux portant plus de 10 œufs viables d'acariens.



Zones d'observation
(Crédit Photo : SRPV)

Les œufs de *Panonychus ulmi* sont de couleur rouge vif, sphériques, légèrement aplatis et portent un pédicelle au sommet. Ils ont une taille de l'ordre de 0,1 mm. Les œufs de *Bryobia sp* quant à eux se différencient par leur forme bien ronde et l'absence de pédicelle à leur sommet.



Œufs d'acariens rouges



Œuf de *Panonychus ulmi*

(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)

Evaluation du risque

Pour les parcelles avec moins de 40% des obstacles porteurs de plus de 10 œufs, le risque est faible. A partir du mois de mai, des observations sur feuilles pourront être réalisées afin de suivre les remontées de populations.

Pour les parcelles avec plus de 40% des obstacles porteurs de plus de 10 œufs, un accroissement rapide des populations sera à craindre et nécessitera une gestion des parcelles avant le début des éclosions ou en fin de période d'éclosions.

• Cochenilles

Repérage des foyers de cochenilles en période hivernale

- Cochenille rouge du poirier *Epidiaspis leperii*

Elle est présente dans de nombreux vergers de pruniers et elle est également observée en parcelles de poiriers. Elle hiverne sous forme de femelle fécondée sous un bouclier circulaire de couleur gris blanc ou jaune blanchâtre. La ponte débute généralement fin avril-début mai et les larves mobiles apparaissent de mai à juillet.

On l'observe à l'intersection des branches charpentières, plutôt sur la face inférieure, sur le tronc, à l'abri de la lumière, sous les mousses et lichens. Afin d'observer les femelles (de couleur lie de vin), il est souvent nécessaire de gratter les mousses et les encroûtements formés par plusieurs épaisseurs de boucliers. Des déformations et des dessèchements de branches ou de rameaux ainsi qu'une forte production de gourmands peuvent être des signes de sa présence.

- Pou de San José *Quadraspidiotus perniciosus*

Cette cochenille est observée sur quelques parcelles de pommiers, poiriers et pruniers. Le Pou de San José passe l'hiver sous forme de larve de premier stade (de couleur jaune) sous un bouclier blanc circulaire. Les larves sortent de diapause en février. Après plusieurs stades larvaires, les boucliers prennent une coloration noire et mesurent 1,8 à 2 mm, ils restent circulaires chez les femelles et deviennent plus allongés chez les mâles. Les femelles donnent naissance à des larves à partir de mi-mai. Ces dernières migrent sur les branches, les rameaux et les fruits et forment des encroûtements. Des auréoles rougeâtres apparaissent autour des piqûres de nutrition sur fruits et jeunes branches (3 générations sont possibles dans notre région).

En parcelle infestée, elle forme des encroûtements sur branches et rameaux. En saison, la présence d'auréoles rougeâtres sur fruits et rameaux peuvent alerter de sa présence.

- Cochenille ostréiforme *Diaspidiotus ostreaeformis*

Elle est observée sur certaines parcelles de pommiers. Elle passe l'hiver sous forme de larve de deuxième stade sous un bouclier. Le bouclier de la femelle est de couleur gris foncé, aplati et de forme circulaire (1,2 à 2,2 mm de diamètre), le bouclier mâle est ovale. La ponte débute en mai. L'éclosion des œufs est échelonnée de juin à juillet, les larves migrent sur les branches, les rameaux et les fruits.

En parcelles infestées, elle forme des encroûtements sur troncs, branches et rameaux. Elle ne provoque pas de coloration rouge lorsqu'elle est présente sur fruits. Cette cochenille peut se confondre avec la cochenille jaune (*Diaspidiotus pyri*) des arbres fruitiers qui est morphologiquement et biologiquement semblable.



Encroûtements de cochenille rouge du poirier

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)



Encroûtements de Pou de San José

(Crédit Photo : D. Racofier – FREDON Aquitaine)



Encroûtements de cochenille ostréiforme

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

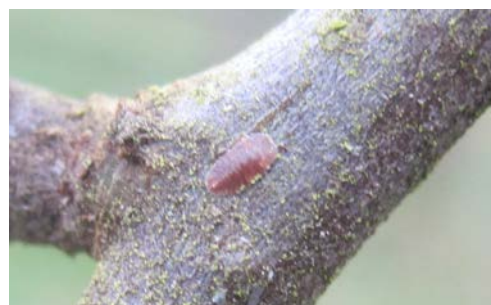
- Cochenille du cornouiller *Eulecanium corni*

Elle est observée sur de nombreuses parcelles de pruniers mais elle est également présente sur certaines parcelles de pommiers et de pêchers. Elle hiverne sous forme larvaire (stade L2) sur les branches et les troncs. Elle devient adulte en avril et pond de nombreux œufs sous sa carapace de fin avril à fin juin. Les éclosions s'effectuent de juin à mi-juillet, période durant laquelle on peut observer la migration des jeunes larves vers les feuilles.

En parcelles infestées, on observe actuellement des larves de stade L2 sur rameaux et de vieilles carapaces brun-acajou laissées par les femelles au cours de la campagne précédente.



Vieille carapace de cochenille du cornouiller



Larve de cochenille du cornouiller
(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)

Mesures prophylactiques : La gestion des cochenilles étant difficile, il est indispensable de privilégier la prophylaxie. Cette dernière passe par l'élimination et la destruction des branches les plus envahies. Un décapage mécanique à la lance et/ou par brossage des charpentières et des troncs permet d'éliminer une partie des cochenilles.

• Xylébore disparate

Le xylébore disparate (*Xyleborus dipar*) s'attaque à de nombreuses espèces végétales avec une préférence pour les arbres fruitiers. La présence de ce petit coléoptère, brun-noir au corps cylindrique, débute sur des arbres affaiblis (problème nutritionnel, asphyxie racinaire, gel hivernal, bactériose...). Il creuse dans le bois des galeries profondes qui provoquent un dessèchement brutal des rameaux et des pousses au printemps. On observe au niveau des branches et des troncs de petits trous d'environ 2 mm de diamètre. L'essaimage des adultes s'effectue de façon très étalée et discontinue (février à mai). Il a lieu aux heures les plus chaudes de la journée (au moins 18°C).

Mesures prophylactiques : les mesures prophylactiques sont à privilégier, la taille et la destruction des bois attaqués sont une précaution indispensable.

Il est également nécessaire, en parallèle, d'essayer d'agir sur les « causes » qui favorisent les attaques de xylébore (présence de mouillères, carences...) par des aménagements et/ou méthodes culturales adaptées.

Le piégeage de ce ravageur se réalise au moyen de pièges olfacto-chromatiques (flacon évaporateur d'alcool éthylique surmonté de panneaux rouges englués). Si un suivi de ce ravageur est nécessaire, la mise en place des pièges est à prévoir à partir de mi-février.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier/Poirier – Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Aquifruit, CDA17, CDA 24, CDA 47, FDGDON 47, FREDON Aquitaine, LDA 33, Les 3 domaines, Rouquette, SDA Bouglon, SICA Castang, Valprim

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".